



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **Lundi 30 mai 2011** à 20 h 45 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION	
Date	24/05/2011
Affichage	24/05/2011

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	27	6

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

GUIGLI Catherine pouvoir à POYAU Aurélie
PEYTHIEU Eric pouvoir à DAVANTURE Bruno
BRUNET Pascale pouvoir à CODURI Laetitia

THEME : CULTURE 2

OBJET : CONCERT DE
L'ORCHESTRE DES ALPES DU
SUD LE 26 JUIN 2011 A L'EGLISE
SAINTE CATHERINE

Absents-Excusés :

GUIGLI Catherine, PEYTHIEU Eric, BRUNET Pascale,
VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD
Sabin,

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Nicole GUERIN

Dans le cadre de sa tournée dans les villes des Hautes-Alpes et des Alpes de Hautes Provence, l'Orchestre des Alpes du Sud donnera un concert à l'Eglise Sainte Catherine le dimanche 26 juin à 20H30.

Pour aider à couvrir les frais d'organisation du concert (défraiements, déplacements, repas, location d'instruments), la commune de Briançon versera à l'association OPUS - Orchestre des Alpes du Sud (ODAS) une subvention de 4 000 € inscrite au budget primitif pour 2011.

Il est rappelé ici que, par délibération N°2011-140 en date du 29 avril 2011, le conseil municipal a approuvé la liste des subventions aux associations pour l'année 2011 et que cette liste prévoit l'attribution d'une subvention de 4 000 € pour l'organisation du concert du 26 juin 2011.

En contrepartie, la commune organise la billetterie et bénéficie des recettes. Une régie de recettes sera ainsi instituée pour appliquer les tarifs suivants :

- Tarif normal : 10,00 €
- Gratuit : enfants de moins de 12 ans, élèves du CEAB.

L'association OPUS - Orchestre des Alpes du Sud a contracté une assurance pour cet événement.

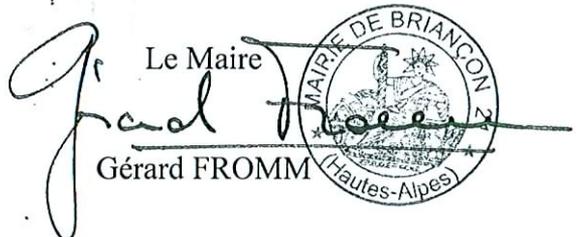
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les tarifs mentionnés dans la présente délibération ;
- De confirmer le versement d'une subvention de 4 000 € à l'association OPUS - Orchestre des Alpes du Sud (ODAS) pour permettre l'organisation du concert du 26 juin 2011 ;
- D'approuver la convention annexée à la présente délibération relative à l'organisation du concert du 26 juin 2011 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement un adjoint, à signer au nom et pour le compte de la commune tout acte à caractère administratif ou technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire

Gérard FROMM


TRANSMIS LE 1 - JUIN 2011

PUBLIÉ LE 1 - JUIN 2011

NOTIFIÉ LE

**Convention pour le Concert du 26 Juin 2011
à l'Eglise Sainte-Catherine**

Entre :

La Commune de Briançon représentée par son Maire, M. Gérard Fromm, dûment habilité par délibération N°..... en date du

Et :

L'Association OPUS - Orchestre des Alpes du Sud représentée par son Président, M. Jean-René Rosso.

Art. 1 – Cette convention fait suite à la convention signée entre le Curé de la Paroisse de Briançon, M. Bertrand Gournay, et le Président de l'Association OPUS - Orchestre des Alpes du Sud, M. Jean-René Rosso pour autoriser l'organisation d'un concert dans l'église Sainte-Catherine de Briançon le Dimanche 26 Juin à 20H30 .

Art. 2 – La dite convention concerne uniquement le concert du 26 Juin 2011 à l'Eglise Sainte-Catherine dont le programme est le suivant :

- La symphonie du Nouveau Monde de Dvorak
- La Modau de Smetana
- La Canzonetta du concerto pour violon de Tchaikovski
- Une scène de La Vie Brève de Falla.



Art. 3 – La Commune de Briançon a décidé de soutenir l'organisation de ce concert par le versement d'une subvention de 4 000 € à l'Association OPUS - Orchestre des Alpes du Sud.

Art. 4 – En contrepartie, l'Association OPUS - Orchestre des Alpes du Sud a souhaité que la commune de Briançon prenne en charge et conserve la billetterie du concert.

Art. 5 – D'un commun accord, le prix des places a été fixé à 10,00 €. Pour les enfants de moins de 12 ans et les élèves du CEAB, l'entrée sera gratuite.

Art. 6 – Application de la présente Convention.

Le Maire de la Commune et le Curé de la Paroisse sont chargés de veiller à la bonne application de la présente convention établie en 3 exemplaires originaux. En cas de différend avec l'organisateur, le problème serait soumis à leur arbitrage.

Le Maire de Briançon
Gérard Fromm
Hôtel de Ville
1 Rue Aspiran Jan
05100 Briançon

Le Président de l'Association
OPUS - Orchestre des Alpes du Sud
Jean-René Rosso
Le Casset
05220 Le Monetier les Bains

